

	<b>FSC<sup>®</sup> – Bois Contrôlé</b> <b>RÉSUMÉ DU SYSTÈME DE</b> <b>DILIGENCE RAISONNABLE</b>
--	---

**Organisation:**

Fortress Cellulose Spécialisée  
451, Victoria, Thurso (Québec) J0X 3B0  
SAI-COC-002687

**Préparé par:**

Vincent McCullough, ing.f.,M.Sc.  
vincent.mccullough@novasylva.ca  
819 617-0668

**Note:** Ce sommaire public a été préparé par l'organisation en amont de l'audit afin de rencontrer les exigences 6.1 et 6.2 de la norme FSC-STD-40-005 V3-1.  
L'information s'y retrouvant a été vérifiée par l'équipe d'audit.

# 1 SYSTÈM DE DILIGENCE RAISONNABLE (SDR)

(Cette section a été préparée par l'organisation et vérifiée par l'équipe d'audit.)

## 1.1 Développement du Système de Diligence Raisonnable

<b>Le SDR a été développé par:</b>
<input type="checkbox"/> L'organisation
<input checked="" type="checkbox"/> Une tierce partie
Coordonnées de la tierce partie: Vincent McCullough, 147 rue Joseph bur. 203, Gatineau, QC, J8L 1G3, (819) 617-0668

## 1.2 Description des changements apportés au SDR depuis le dernier audit

<b>Changements au SDR</b>
<input type="checkbox"/> Cocher si non-applicable (aucun changement au SDR depuis le dernier audit)
Résumé des changements apportés au SDR (ajout de nouveaux fournisseurs, changement dans le district d'approvisionnement ou à l'analyse de risque. Ajout/retrait de mesures de contrôle, etc.) :
L'analyse de risque a été modifiée afin d'inclure deux autres ecorégion dans la province de Québec.

## 1.3 Structure de la chaîne d'approvisionnement (compléter un tableau par site)

Nom du site et ID:	Thurso
i) Nb. de fournisseurs	72
ii) Nb. De sous-fournisseurs	17
iii) Types de fournisseurs	Tronçons séparés W1.1 / Copeaux séparés W.3.1
iv) Longueur moyenne de la chaîne d'approvisionnement	2
v) Risque de mélange d'intrants non-contrôlés	Matériel provenant des sous fournisseurs

## 1.4 Description du Système de Diligence Raisonnable (SDR)

Districts d'origine	Niveau de risque	Analyse de risque applicable
CANADA, Québec <i>Ecoregion NA0406 Eastern forest-boreal transition</i> <i>Ecoregion NA0407 Eastern Great Lakes lowlands forests</i> <i>Ecoregion NA 0410 New-England Acadian Forest</i> <i>Ecoregion NA 0602 Central Canadian Shield forests</i> <i>Ecoregion NA 0605 Eastern Canadian forests</i>	Cat 1 : Risque faible	Company Controlled Wood Risk Assessment Public Report According to FSC-STD-40-005 v3-1
	Cat 2 : Risque faible	
	Cat 3 : Risque faible	
	Cat 4 : Risque faible	
	Cat 5 : Risque faible	
CANADA, Ontario <i>Ecoregion NA0406 Eastern forest-boreal transition</i> <i>Ecoregion NA0407 Eastern Great Lakes lowlands forests</i>	Cat 1 : Risque faible	Company Controlled Wood Risk Assessment Public Report According to FSC-STD-40-005 v3-1
	Cat 2 : Risque faible	
	Cat 3 : Risque faible	
	Cat 4 : Risque faible	
	Cat 5 : Risque faible	
USA, <i>Ecoregion NA0406 Eastern forest-boreal transition</i> <i>Ecoregion NA0407 Eastern Great Lakes lowlands forests</i> <i>Ecoregion NA 0410 New-England Acadian Forest</i>	Cat 1 : Risque faible	Company Controlled Wood Risk Assessment Public Report According to FSC-STD-40-005 v3-1
	Cat 2 : Risque faible	
	Cat 3 : Risque faible	
	Cat 4 : Risque faible	
	Cat 5 : Risque faible	

### 1.5 Procédure de gestion des plaintes

<b>Procédure de gestion des plaintes</b>
Une plainte venant du public sur la programme FSC, un produit vendu FSC ou une source d'approvisionnement de l'Organisation, doit être acheminé à Gilles Couturier, Directeur Approvisionnement Fibre et Biomasse à Gilles.Couturier@fortresscell.com

### 1.6 Coordonnées de la personne responsable de la gestion des plaintes

<b>Coordonnées de la personne responsable de la gestion des plaintes</b>	
Nom:	Gilles Couturier
Titre:	Directeur Approvisionnement Fibre et Biomasse
Adresse:	451, Victoria, Thurso (Québec) J0X 3B0
Téléphone:	819 985-5071
Courriel:	Gilles.Couturier@fortresscell.com

### 1.7 Mesures de contrôle mises en œuvre

<b>Mesures de contrôle</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Non applicable</b> (L'organisation a désigné un risque faible pour tous ses districts d'origine et tous ses fournisseurs)	
<b>Catégorie de risque</b>	<b>Mesures de contrôle</b>
1) Bois illégal	
2) Bois récolté en violation des droits traditionnels et humains	
3) Bois récolté de forêts ou des HVC sont menacées par les activités d'aménagement	
4) Bois provenant de conversion en plantation ou usage non-forestière	
5) Bois provenant de forêts contenant des arbres génétiquement modifiés	
6) Risque de contamination de bois non contrôlé dans la chaîne d'approvisionnement	

### 1.8 Résumé des consultations des parties intéressées effectuées par l'organisation

<b>Consultation des parties intéressées</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Non-applicable</b> (L'organisation n'a pas effectué de consultation des parties intéressées)
Note : La consultation comme mesure de contrôle est obligatoire lorsque l'organisation s'approvisionne de zones ou le risque pour les catégories #2 et #3 n'a pu être désigné comme faible (voir clause 4.8 de STD-40-005 V3-1)

### 1.9 Experts engagés par l'organisation pour développer/valider l'analyse de risque étendue et/ou les mesures de contrôle

<b>Experts</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Non-applicable</b> (Les SDR ne requièrent pas l'input d'un expert en vertu de FSC-STD-40-005 V3-1, clause 4.9)

Nom	Qualification	License/Accréditation	Service rendu

#### 1.10 Vérification(s) terrain en forêt par l'organisation – Résumé du processus et des constats

Vérification(s) terrain en forêt	
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Non-applicable</b> (Les mesures de contrôle de l'organisation ne requièrent pas de vérification terrain en forêt)	
Liste des unités d'aménagement visitées :	
Justification de l'échantillonnage:	
Résumé des constats:	
Action prises suite aux non-conformités identifiées:	
Justification pour l'exclusion de données confidentielles:	

#### 1.11 Vérification(s) chez les fournisseurs par l'organisation –Résumé du processus et des constats

Supplier vérification	
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Non-applicable</b> (Les mesures de contrôle de l'organisation ne requièrent pas de vérification chez les fournisseurs)	
Fournisseurs échantillonnés :	
Justification de l'échantillonnage:	
Résumé des constats:	
Action prises suite aux non-conformités identifiées:	
Justification pour l'exclusion de données confidentielles:	

#### 1.12 Demande d'extension du délai pour l'adoption des analyse de risque du FSC

Extension	
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Non-applicable.</b> (L'organisation n'a pas demandé d'extension du délai de 6 mois)	
Pays:	
Date d'approbation de l'analyse de risque du FSC:	
Date limite d'adoption (délai de 6 mois):	
Nouvelle date limite d'adoption : (+2 mois) :	
Circonstances hors du contrôle de l'organisation:	
Approuvé par (Gestionnaire technique SAI Global):	

## **Annexe A: Analyse de risque**

**Voir documents fournis**